

Gouvernement du Québec Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 25 septembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

## Cher collègue,

Le 18 février dernier, le député de Vimont déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de :

- Favoriser le recrutement de médecins en modifiant les règles d'admissibilité;
- Doter la clinique des équipements médicaux nécessaires à la prise en charge (de la clientèle souffrant de douleur chronique);
- Faciliter la collaboration physique et matérielle avec le programme en intervention multidisciplinaire (dans la gestion de la douleur chronique) de l'Hôpital juif de réadaptation du Centre intégré de soins et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval).

En ce qui concerne l'enjeu du recrutement de médecins, mentionnons que les règles liées aux plans des effectifs médicaux (PEM) et aux plans régionaux des effectifs médicaux (PREM) visent à assurer une répartition équitable des médecins disponibles entre les différents établissements et régions de la province, pour répondre aux divers besoins de la population québécoise en services médicaux. Le CISSS de Laval m'informe que trois médecins exercent présentement à la clinique de la douleur en question, soit un médecin de famille, un physiatre et un interniste. Or, le PEM de physiatrie de l'établissement compte présentement trois postes vacants. Ces postes sont disponibles pour le recrutement dès maintenant. J'ajoute que le départ d'un médecin spécialiste, pour la retraite par exemple, libère un poste au PEM pour le recrutement d'un remplaçant.

Par ailleurs, la planification quinquennale des PEM en spécialité 2021-2025 est en cours et l'ensemble des établissements a été consulté sur leurs besoins en effectifs médicaux spécialisés pour cette période. Ainsi, les demandes de rehaussement de PEM du CISSS de Laval sont en cours d'analyse et l'établissement connaîtra ses nouveaux PEM lors de l'annonce prévue en décembre prochain. Enfin, advenant le besoin de recruter un médecin spécialiste supplémentaire pour des raisons exceptionnelles alors que le PEM visé est comblé, un processus de dérogation est en place et permet une flexibilité des demandes en dehors des exercices quinquennaux.

En ce qui concerne la collaboration physique et matérielle avec le Programme en intervention multidisciplinaire de la gestion de la douleur chronique de l'Hôpital juif de réadaptation, je précise que ce dernier et l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé font partie du même établissement. Il est donc simple pour l'établissement d'établir des corridors de services à l'intérieur de ses installations afin d'assurer le continuum de soins.

De plus, depuis 2010, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) poursuit son soutien pour l'amélioration de l'organisation des services en douleur chronique sous la gouverne de la Table nationale de coordination des réseaux universitaires intégrés en santé (RUIS) avec la mise en place des centres d'expertise en gestion de la douleur chronique et du maintien d'une gouverne dans chaque RUIS. Les représentants des quatre centres d'expertise en gestion de la douleur chronique du Québec poursuivent leurs travaux quant à la mise en place d'un continuum de services sur leur territoire. Les représentants de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé sont invités à participer aux rencontres de la Table sectorielle de douleur chronique RUIS de l'Université de Montréal.

C'est avec intérêt que j'accueillerai un projet de développement pour la clinique de la douleur de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé du CISSS de Laval. Ce projet de développement devrait inclure les volets en ressources humaines et médicales et pour le volet des équipements médicaux, si un avis clinique est favorable au projet déposé par le CISSS de Laval, des sources de financement sont disponibles au MSSS pour soutenir les établissements dans l'ajout d'équipements.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Christian Dubé

N/Réf.: 20-MS-01522